

BECKERICH

«Eng Beräicherung fier d'Gemeng Bieckerech»

S.A. - C'est en 1949 que Léo Kaner a publié la première étude systématique sur l'autisme infantile. Selon différentes études épidémiologiques internationales nous devons théoriquement compter au Luxembourg entre 230 et 460 personnes atteintes de ce handicap sévère.

L'autisme est en fait un trouble pervasif du développement qui se manifeste par la présence de perturbations majeures dans le domaine de la communication verbale et non-verbale, ainsi que dans l'imagination. Les traits caractéristiques comportent des troubles du langage, un détachement de la réalité, une absence de communication avec les autres et un déficit dans le développement de facultés ludiques. Il s'y ajoute souvent des stéréotypies, des autostimulations et des automutilations. La manifestation et la gravité de ces symptômes varient considérablement d'un enfant à l'autre. En plus, l'autisme est souvent accompagné de désordres additionnels tels que certains troubles métaboliques, l'épilepsie, ou la déficience intellectuelle.

Nous ignorons encore la cause exacte de l'apparition du syndrome autistique. Or de plus en plus de recherche plaident en faveur de causes organiques, métaboliques, biochimiques et génétiques de l'autisme.

«Autisme Luxembourg asbl», créée en 1981, est une association qui crée et gère des services d'hébergement, de loisirs, de consultation et de travail pour personnes atteintes de ce handicap. La première action d'«Autisme Luxembourg asbl» a été la création de l'Institut pour Enfants Autistiques et Psychotiques». Cette école spécialisée pour enfants atteints d'autisme fonctionne aujourd'hui sous la responsabilité du Service de l'Education Différenciée du Ministère de l'Education Nationale. Actuellement l'association gère un service d'hébergement et de loisirs appelé «Centre d'Intégration et de Récréation pour Personnes atteintes d'Autisme» (C.I.R.P.A.) à Luxembourg-Hollerich et un atelier d'insertion au marché de l'emploi, appelé «Keramikfabrik» à Esch-sur-Alzette.



Photo: S.A.

En effet leurs problèmes de comportement, de communication et d'interaction sociale excluent souvent les personnes atteintes d'autisme de la vie sociale et professionnelle.

Cependant, le travail est souvent considéré comme l'un des premiers devoirs du citoyen. Par conséquent le statut social dépend en grande partie de l'activité ou de l'inactivité professionnelle. L'emploi étant la manifestation de l'apport de chacun à la société, les personnes atteintes d'autisme doivent bénéficier des mêmes droits et des mêmes possibilités que les autres d'exercer un emploi satisfaisant.

Afin de faire face à cette discrimination l'association «Autisme Luxembourg asbl» a décidé de mettre en place un service de formation et de travail pour personnes atteintes d'autisme. Ce projet pilote, cofinancé par le «Fonds Social Européen» (F.S.E.) et le Ministère du Travail et de l'Emploi, a maintenant porté les premiers fruits par l'ouverture officielle du «Centre Roger Thelen» à Beckerich, mardi dernier.

Le «Centre Roger Thelen», nommé ainsi en mémoire de son ancien président Roger Thelen,

décédé le 25 décembre 2000 à l'âge de 44 ans, père d'une fille atteinte d'autisme et un des initiateurs du service à Beckerich, est une institution de travail et de thérapie pour environ 40 personnes atteintes d'autisme. Différents ateliers leur sont proposés, à savoir: atelier de cuisine, de préparation de confiture, de jardinage, de reproduction, de céramique, de papier, de travaux ménagers. La production et la vente de confiture ainsi que l'ouverture d'un Take-out à Beckerich où on propose aux habitants de la région un plat de jour, constituent le volet économique du CRT.

Offrir une place de travail à des personnes atteintes d'autisme

Si le premier objectif est d'offrir une place de travail à des personnes atteintes d'autisme, la stimulation des compétences et aptitudes de ces personnes restera aussi un aspect très important de ce projet, comme l'a précisé Marc de Geest, directeur de l'association «Autisme Luxembourg». Ainsi le «Centre Roger Thelen» offre aussi aux personnes atteintes d'autisme des installations thérapeutiques telles qu'un «snoozleroom», un «airtramp», ou une pièce réservée à la musi-

cothérapie. Marc de Geest tenait encore à préciser qu'on est bien fier d'avoir réussi tout le projet en restant dans les limites du budget de 4 millions d'euros et que le grand succès du «Centre Roger Thelen» est surtout la conséquence d'un personnel compétent, flexible et irréprochable.

En dernier lieu tous les orateurs, y inclus le Ministre François Biltgen, évoquaient l'importance et la portée sociale de la loi datant de 2003, permettant aux personnes handicapées au Luxembourg d'être embauchées pour un poste et rémunérées par un salaire adéquat. «*Dëst ass een enormen Sprong no vier an der Integratioun vun deene Leit*», a résumé le ministre.

En ce qui concerne les futurs projets, la création d'un foyer résidentiel supplémentaire s'avère selon l'association «Autisme Luxembourg asbl» absolument indispensable. Ce service d'hébergement pourra aider à donner une réponse satisfaisante et rassurante à la question la plus inquiétante des parents d'une personne atteinte d'autisme: «*Où et comment vivra notre enfant le jour venu où nous, les parents, ne serions plus en mesure de nous occuper de lui?*»